

<p style="text-align: center;">Termes de Références génériques pour les chefs de file sectoriels (« Cluster Leads ») au niveau national</p>
--

L'approche de responsabilité sectorielle opère à deux niveaux. Au niveau global le but est de renforcer la capacité technique et de préparation à l'échelle du système, afin de répondre aux crises humanitaires en désignant des chefs de file sectoriels au niveau global dans les principaux secteurs ou domaines d'activité, garantissant ainsi une responsabilité de mobilisation dans les secteurs concernés. Au niveau national, l'objectif consiste à assurer une action humanitaire plus cohérente et plus efficace en mobilisant des groupes d'agences, d'organisations et d'ONG pour apporter une réponse stratégique dans tous les principaux secteurs ou domaines d'activité, chaque secteur disposant d'un responsable clairement désigné, comme convenu entre le Coordonnateur humanitaire et l'équipe humanitaire dans le pays. (Pour améliorer la prévisibilité, cela doit se faire autant que possible dans le cadre des dispositifs de responsabilité sectorielle mis en place au niveau global.)

Le Coordonnateur humanitaire conserve, avec l'appui de l'OCHA, la responsabilité de veiller à la pertinence, à la cohérence et à l'efficacité de la réponse humanitaire sur le terrain, et rend compte, à ce titre, au Coordonnateur des secours d'urgence (« Emergency Relief Coordinator »).

Les chefs de file sectoriels au niveau national ont la responsabilité vis-à-vis du Coordonnateur humanitaire, de favoriser un processus au niveau sectoriel, visant à garantir :

L'intégration des principaux partenaires humanitaires

- Assurer l'intégration des principaux partenaires humanitaires pour le secteur, en respectant leurs mandats et priorités de programme respectifs

L'établissement et le maintien de mécanismes appropriés de coordination humanitaire

- Assurer une coordination appropriée avec tous les partenaires humanitaires (y compris les ONG nationales et internationales, le mouvement de la Croix Rouge/du Croissant Rouge, l'OIM et d'autres organisations internationales), en établissant/maintenant des mécanismes de coordination sectorielle appropriés, y compris les groupes de travail au niveau national, et, si nécessaire, local ;
- Obtenir des partenaires humanitaires qu'ils s'engagent à répondre aux besoins et à combler les lacunes, en assurant une répartition appropriée des responsabilités au sein du groupe sectoriel, avec des points focaux clairement désignés pour des questions spécifiques, si nécessaire ;
- Garantir la complémentarité des actions des différents acteurs humanitaires ;
- Promouvoir l'action humanitaire tout en envisageant la nécessité d'une planification des mesures de relèvement précoce ainsi que celles de prévention et de réduction des risques ;
- Nouer des liens efficaces avec d'autres groupes sectoriels ;
- Veiller à ce que les mécanismes de coordination sectorielle soient adaptés au fil du temps de manière à refléter les capacités des acteurs locaux et l'engagement des partenaires du développement ;

- Représenter les intérêts du groupe sectoriel lors des discussions avec le Coordonnateur humanitaire et d'autres parties prenantes sur l'établissement des priorités, la mobilisation des ressources et la sensibilisation.

La coordination avec les autorités nationales/locales, les institutions publiques, la société civile locale et les autres acteurs compétents

- Veiller à ce que les réponses humanitaires renforcent les capacités locales ;
- Nouer des liens appropriés avec les autorités nationales et locales, les institutions publiques, la société civile locale et d'autres acteurs compétents (ex : forces pour le maintien de la paix) et garantir une coordination et un échange d'informations appropriés entre eux.

Les approches participatives axées sur les communautés

- Garantir la mise en oeuvre d'approches participatives et axées sur les communautés pour l'évaluation des besoins sectoriels, l'analyse, la planification, le suivi et la réponse.

La vigilance face aux thèmes transversaux prioritaires

- Garantir l'intégration des thèmes transversaux prioritaires dans l'évaluation des besoins sectoriels, l'analyse, la planification, le suivi et la réponse (ex : âge, diversité, environnement, genre, VIH/SIDA et droits humains) ; contribuer à l'élaboration de stratégies appropriées pour traiter ces questions ; assurer une programmation tenant compte des genres et promouvoir l'égalité des sexes ; veiller à la prise en compte des besoins, contributions et capacités des femmes et des jeunes filles ainsi que des hommes et des garçons ;

L'évaluation des besoins et analyse

- Garantir une évaluation des besoins et une analyse efficaces et cohérentes au niveau sectoriel, impliquant toutes les parties concernées

La préparation aux situations d'urgence

- Assurer une planification des mesures d'urgence adéquate et la préparation aux nouvelles urgences ;

La planification et l'élaboration d'une stratégie

Garantir une action prévisible au sein du groupe sectoriel pour :

- L'identification des lacunes ;
- L'élaboration/l'actualisation des stratégies de réponse et des plans d'actions convenus pour le secteur, et veiller à ce qu'ils soient correctement intégrés dans les stratégies globales de pays, comme le Plan d'action humanitaire commun (CHAP) ;
- Tirer les enseignements des activités passées et réviser les stratégies en conséquence ;
- Elaborer une stratégie de sortie ou de transition pour le groupe sectoriel.

L'application des normes

- Veiller à ce que les participants du groupe sectoriel connaissent les directives, les normes techniques et les engagements pertinents pris par le gouvernement en vertu du droit international des droits humains ;

- Veiller à ce que les réponses soient conformes aux orientations politiques existantes, aux normes techniques et aux obligations juridiques pertinentes du gouvernement en matière de droits humains.

Le suivi et l'établissement de rapports

- Veiller à mettre en place des mécanismes de suivi adéquats afin de passer en revue l'impact du groupe de travail sectoriel ainsi que les progrès accomplis en regard des plans d'application ;
- Garantir l'établissement de rapports adéquats et un partage des informations efficace (avec l'appui d'OCHA), en tenant dûment compte de la ventilation par âge et sexe.

La sensibilisation et la mobilisation des ressources

- Identifier les préoccupations clés en matière de sensibilisation, y compris les besoins en ressources, et contribuer par des messages clés aux initiatives de sensibilisation plus larges du Coordonnateur humanitaire et d'autres acteurs ;
- Solliciter les donateurs pour qu'ils financent la mise en œuvre des activités prioritaires par les acteurs humanitaires dans le secteur concerné, tout en encourageant les participants du groupe sectoriel à mobiliser des ressources pour leurs activités par les voies habituelles.

La formation et le renforcement des capacités

- Promouvoir/soutenir la formation du personnel et le développement des capacités des partenaires humanitaires ;
- Appuyer les efforts visant à renforcer la capacité des autorités nationales et de la société civile.

La fourniture d'assistance ou de services en dernier recours

- Comme convenu par les responsables du IASC, il incombe aux chefs de file sectoriels d'agir en qualité d'agence de dernier recours sous réserve que les conditions d'accès aux populations touchées, de sécurité du personnel et des biens ainsi que de la disponibilité des financements soient remplies. En répondant aux besoins prioritaires convenus, les chefs de file sectoriels reçoivent l'appui du Coordonnateur humanitaire et du Coordonnateur des secours d'urgence (« Emergency Relief Coordinator ») dans leurs efforts de mobilisation des ressources à cet égard.
- Ce concept doit être appliqué de manière appropriée et réaliste pour les thèmes transversaux telles que la protection, le relèvement précoce et la coordination des camps.

On attend des acteurs humanitaires participant à l'élaboration de plans d'action humanitaire communs qu'ils se révèlent être des partenaires proactifs pour l'évaluation des besoins, l'élaboration de stratégies et de plans pour le secteur, et la mise en œuvre des activités prioritaires convenues. Des dispositions doivent également être prises au sein des groupes sectoriels pour les acteurs humanitaires qui souhaitent participer en qualité d'observateurs, principalement à des fins de partage des informations.